

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 6 mars 2023, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron.
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Absence motivée :

Siège #3 : Madame Joannie Lajoie.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2023-03-042

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

6 mars 2023

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de février 2023;
5. Comptes à accepter – Février 2023;
6. Administration :
 1. Propos du maire et rapports des conseillers;
 2. Dépôt de la correspondance;
 3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 4. Ressources humaines :
 - a) Embauche au poste de directeur des travaux publics;
 - b) Indexation du salaire des élus;
 5. Règlements d'emprunt :
 - a) 2023-03 pour l'agrandissement de la biomasse pour un montant de 219 114 \$ – Avis de motion et dépôt;
 - b) 2023-04 pour la réfection du boulevard Joubert Ouest – phase 1 d'un montant de 823 333 \$ – Avis de motion et dépôt;

- c) 2023-05 pour l'achat des claytons, un bureau préfabriqué et l'immobilier pour l'usine de filtration d'un montant de 99 797 \$ – Avis de motion et dépôt (reporté);
 - 6. Caméras à zoom optique;
 - 7. Système d'horodateur;
 - 8. Vente pour non-paiement de taxes;
 - 9. Liste des contrats de plus de 2 000 \$ (dépôt);
- 7. Invitations et demandes d'appui :
 - 1. Recommandations du comité des dons;
 - 2. Comité du 150^e de St-Moise – Demande de prêt d'équipements;
 - 3. Chambre de commerce – Gala Reconnaissance;
- 8. Sécurité publique :
 - 1. ;
- 9. Transport :
 - 1. Axe à double vocation – Années 2021 et 2022 (reporté);
 - 2. Ancienne route 6 – Changement nom de rue (reporté);
 - 3. Ouverture des chemins – Route McNider, rang 12 et Route Drapeau;
- 10. Hygiène du milieu :
 - 1. Eau potable – Décolmatage du puits P-1;
- 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 - 1. Règlement 2023-02 – concernant la démolition d'immeubles :
 - a) Consultation publique;
 - b) Adoption;
 - 2. Terrain lot 6 159 439 – Offre d'achat (reporté);
 - 3. Entente de développement local jeunesse;
 - 4. Terrains lots 4 348 043, 4 348 044 et 4 348 923 – Rapport L.E.R (dépôt);
 - 5. Bâtiments patrimoniaux – Assurances – Appui;
- 12. Loisir et culture :
 - 1. Centre sportif David-Pelletier – Chauffe-eau (reporté);
 - 2. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Subvention annuelle;
- 13. Santé et bien-être :
 - 1. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
- 14. Projets d'investissement :
 - 1. Biomasse :
 - a) Paiement de factures;
 - 2. Projet des jeux d'eau :
 - a) ;
 - 3. Rue du village :
 - a) ;
- 15. Affaires nouvelles :
 - 1. _____;
 - 2. _____;
 - 3. _____;
- 16. Période de questions;
- 17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2023-03-043**Procès-verbaux**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 tel que rédigé.

Résolution 2023-03-044**Comptes à accepter**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de février 2023 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 189 139.15 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 83 899.18 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 99 239.97 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Résolution 2023-03-045**Propos du maire et rapports écrits conseillers**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire le propos du maire et les rapports écrits des conseillers concernant leurs différents dossiers intégralement dans les procès-verbaux.

PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :**Propos du maire, séance mensuelle du 6 mars 2023**

Je déplore le décès de quelques citoyens au cours du mois de février. J'en profite pour souhaiter aux familles éprouvées nos plus sincères condoléances. Je souhaite nos sincères sympathies particulièrement à Mario sa famille et celle de Diane Pineault une grande bénévole, pour son implication aux activités de ballon sur glace et hockey mineur, entre autres.

Je vous informe de l'embauche de M. Jean Orsini au poste de directeur des travaux publics à la municipalité de Sayabec. M.Orsini est entré en fonction le 27 février dernier et officialisé dans ses fonctions ce soir 6 mars. M.Orsini bénéficie d'une longue expérience comme col bleu aux travaux publics et comme chef aux opérations ayant plusieurs employés sous sa direction. Nous

lui souhaitons la bienvenue et une belle carrière et je demande la collaboration de nos employés.

Nos félicitations vont à Mme Dominique Houle de l'hébergement Le lièvre en bicyclette, nommée comme nouvelle entreprise Matapédiennne lors du Gala de la chambre de commerce de la MRC de la Matapédia qui se tiendra à Sayabec d'ailleurs, samedi 25 mars à notre centre communautaire.

Ce samedi 11 mars il y aura Inauguration du changement de nom de notre centre de conditionnement physique en l'honneur d'un homme fort de Sayabec reconnu pour sa force, sa participation à de nombreuses compétitions de hauts niveaux et fort apprécié. L'activité débute à 13:00 et pour les gens qui vont se présenter, vous devez apporter des chaussures intérieures.

Une fois de plus cette année, nous sommes heureux comme municipalité de collaborer avec le comité organisateur du tournoi de pêche et la municipalité de val-Brillant pour l'ouverture du parc Pierre Brochu dans le cadre du tournoi de pêche sur le lac Matapédia la fin de semaine du 10 11 et 12 mars 2023.

Lundi 27 février au CEMEC centre matapédien d'études collégiales, avait lieu une conférence de presse à laquelle j'ai participé afin de démontrer notre appui aux enjeux de pérennité de cet établissement de proximité de niveau collégial et l'importance pour tous les matapédiens et matapédiennes de se mobiliser.

Situation AIRBNB, loi 67 du gouvernement du Québec réglementant ce type d'établissement à compter de mars 2023. Les municipalités qui ne sont pas prévaluées avant mars 2023 d'établir des zones ne pourront empêcher ou restreindre la location Airbnb pour une résidence principale. Les propriétaires de résidences devront toutefois s'inscrire et se conformer à la réglementation gouvernementale et respecter la fiscalité.

Le 17 février dernier après plusieurs tentatives les membres du conseil municipal, la directrice générale ont rencontré les employés pour une discussion.

Un sincère remerciement au Groupe RPF Électrique pour leur commandite concernant l'éclairage aux Sentiers MicMac.

Nous lancerons bientôt notre vidéo corporatif, mais la date reste à définir.

Plusieurs contribuables nous ont signifié à plusieurs reprises le fait que leurs chauffes eau ne durent pas longtemps et qu'on retrouvait des sédimentations hors normes. Nous avons validé le tout avec notre technicienne en eau et au final notre eau présente une certaine dureté, mais pas de façon anormalement exagérée. Nous avons finalement demandé un échantillon externe et gratuit pour se faire dire que la norme idéale serait de 5, notre eau avait un niveau de dureté de 7 comparativement à d'autres municipalités dans la Vallée qui sont de 15 et 17 pour vous donner un ordre de grandeur. La seule explication logique mais non scientifique serait causé par le fait que notre réseau utilisait préalablement de l'eau de lac et maintenant de l'eau souterraine.

Pour le suivi dossier biomasse, vous comprendrez plus tard à l'ordre du jour la situation qui prévaut. Un diagnostic élaboré est réalisé par une firme spécialisée, les travaux avancent et l'objectif est toujours d'approvisionner le garage municipal, le centre sportif et le centre de conditionnement, sans oublier l'approvisionnement avec un camion remorque qui nous permettra de baisser les coûts d'approvisionnement.

Je me permets de toujours rappeler que tous contribuables voulant faire des changements, si minimes soient-ils, des rénovations des constructions doivent obligatoirement passer par une demande de permis auprès de l'inspecteur municipal, M. Jocelyn Couturier au 418- 536-5440 # 1400.

Le 28 février dernier le syndicat représentant nos employés a déposé le renouvellement de la convention. Je ne me permettrai aucun commentaire, sinon de vous mentionner que votre conseil devra discuter des orientations à prendre dans le contexte actuel.

En début d'été, nous prévoyons effectuer des travaux complets sur la section ouest du boulevard Joubert ouest jusqu'à la hauteur des sommes que nous pouvons investir. Je tiens à préciser qu'avec les nouvelles normes environnementales concernant les déblais qu'aucun permis ne sera accordé.

À la suite de certains événements d'urgence au cours de l'hiver qui impliquent notre municipalité et toute la MRC, il a été décelé certaines anomalies de communications et d'interventions qui permettent de revoir le bottin et les lignes de communications des intervenants en situation d'urgence. Le tout est sous la responsabilité du service incendie de la MRC.

Les 6 municipalités du secteur ouest feront l'acquisition d'un marteau hydraulique, servant à planter les poteaux droits dans et ce dans le cadre d'une entente intercoopération octroyant 80% du coût.

Toujours dans le cadre d'ententes inter coopérations, les mêmes 6 municipalités du secteur ouest s'entendent pour l'achat d'une colmateuse pour les fissures d'asphalte, ainsi que l'achat de radars numériques intelligents, soit

une dizaine, sans oublier la possibilité d'embaucher à l'été 2023 du personnel pour caractériser et inventorier les fosses septiques sur le territoire des 6 municipalités. Je termine en faisant le rappel de faire vider vos fosses septiques et vous inscrire à la municipalité.

Dans le cadre de la Semaine Nationale des bénévoles, notre municipalité organise cette année un souper pour nos bénévoles mercredi 19 avril, plutôt qu'à l'automne!

Nous avons déjà un défibrillateur au centre sportif disponible sur les heures d'ouverture, mais nous souhaitons nous équiper d'un deuxième accessible 24/24. Le nouveau défibrillateur sera bientôt installé, mais nous sommes toujours en attente du caisson spécifique pour ce genre d'équipement.

La MRC de la Matapédia a décrété le 26 mai comme Journée Matapédienne. Suivi du PRABAM, Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux: nous avons accordé le contrat pour refaire le revêtement de la couverture du centre communautaire. Nous en profiterons pour mettre des points d'ancrage pour sécuriser le déneigement du toit. Dans le cadre de ce programme, nous avons déjà installé les lumières de type DEL au garage municipal.

Nous sommes à évaluer l'Installation d'un nouveau système GPS, intelligent et transparent citoyenne

Nous analysons également l'installation de poinçons pour certains bâtiments. Le comité du Fonds Sayabécois est en réflexion pour lancer les conditions et les paramètres d'accessibilité d'aide municipale aux entreprises. Je rappelle que ce fonds est de 20 000\$ et n'est qu'une complémentarité aux financements et autres aides.

Pour les gens que ça interpelle, nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation de certification MADA.

En passant nous aurions souhaité réaliser l'isolation du garage municipal, mais à cause des coûts connus maintenant, nous reportons cet investissement, tout en reconnaissant que nous devons le faire à court terme.

Je sais aussi que de beaux projets sont sur la table à dessin et d'autres sont en voie de concrétisation...

Mes responsabilités impliquent ma participation à diverses et nombreuses activités:

La gestion des courriels et des communications en général

Rencontre visio avec une fonctionnaire de la SHQ concernant un projet de règlement visant l'implantation de logements à Sayabec

Rencontre du comité de la sécurité de la MRC que je préside

Rencontre du comité d'investissement de la MRC

Rencontre visio via les crues printanières

Rencontre du comité halte routière afin de compléter le dossier

Rencontre avec Val-Brillant et comité de loisirs concernant le tournoi de pêche de la fin de semaine du 9 mars et collaboration de notre municipalité pour le déneigement du parc Pierre Brochu

Rencontre avec le syndicat pour dépôt du renouvellement de la convention collective et rencontre du comité des relations de travail

Rencontre à la MRC concernant les changements climatiques et les enjeux futurs Participation à la commission d'aménagement de la MRC

Participation au CA, rencontre de travail et rencontre des maires Rencontre de gestion tous les vendredis avec la directrice générale, la pro maire et incluant maintenant le directeur des travaux publics

Sans oublier les nombreuses autres rencontres et communications au cours du mois de février

Pour celles et ceux qui seraient portés à oublier la structure d'une municipalité et son fonctionnement normal, je voudrais vous rappeler que la base d'une municipalité est sa communauté, sa population, ses citoyens et ses contribuables qui vivent sur le territoire. À tous les 4 ans cette communauté de façon démocratique à le devoir d'élire 6 conseillers et un maire pour les représenter et par leurs rôles et responsabilités respectives, devront prendre les meilleures décisions pour l'ensemble des citoyens sur le territoire. A leur tour le conseil en assemblée par résolutions et règlements prend des décisions qui répondent le mieux à leur communauté et confie par la suite la gestion quotidienne à une direction générale et souvent une direction des travaux publics également.

La responsabilité de la direction générale est très grande par la gestion quotidienne de la municipalité sous tous ses aspects et donne les directives à l'ensemble des employés qui doivent, selon des règles d'éthique préalablement établies, exécuter les tâches qui leurs sont confiées au meilleur de leurs connaissances et de leurs compétences. La direction générale joue un grand rôle avec des obligations, devoirs et responsabilités au quotidien et est en lien de communication avec le maire au quotidien et avec les conseillers lors de rencontres, sans oublier maintenant le directeur des travaux publics.

En terminant, malgré les difficultés et les responsabilités liées à mon rôle et responsabilités comme maire de Sayabec, j'affirme ma fierté à représenter mes concitoyennes et concitoyens. Je réitère mon souhait d'une collectivité fière, forte, solidaire, progressive et dynamique! Au lieu de vous questionner à savoir qu'est-ce la municipalité devrait faire pour moi, répondez à la question, que puis-je faire pour ma municipalité, la communauté à laquelle j'appartiens. Soyons fiers comme Sayabécois et Sayabécois et affirmons une fois de plus qu'à Sayabec il fait bon vivre, grandir et investir!

Marcel Belzie, maire de Sayabec

CORRESPONDANCE :

- 6.2a. Dépôt de la lettre du ministère de la Sécurité publique concernant la nomination de monsieur Yves Blanchard à titre de conseiller en sécurité civile pour notre municipalité.
- 6.2b. Dépôt de la lettre de négation de couverture de notre assureur dans le dossier de réclamations à la suite de la fuite d'eau sur la route de Ste-Paule.

Résolution 2023-03-046

**Compte courant –
Paiement de factures
excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 225 644.91 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
New Holland Amqui - Unoria Coopérative	FC00046041	Réparation du tracteur TV 140 New Holland	5 703.27 \$
M.R.C. de la Matapédia	28496	Répartitions divers 2023 - 1 ^{er} versement	87 832.14 \$
M.R.C. de la Matapédia	28357	Répartitions divers 2023 - 2 ^e versement	86 801.20 \$
Hydro-Québec	635 202 666 933	Centre sportif - du 29 décembre au 28 janvier 2023	8 177.01 \$
Fusion Environnement Inc.	5568	Cueillette et transport - Février 2023	9 736.59 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	03600 76735 92381 2	Immatriculations 2023-2024	7 025.12 \$
Les produits métalliques A.T. Inc.	19712	Lame de 12", déflecteur caoutchouc de 12"	14 371.88 \$
Plomberie gicleurs PSP	8627	Travaux garage municipal	5 997.70 \$
TOTAL:			225 644.91 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2023-03-047

**Ressources humaines –
Embauche au poste de**

directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la firme Raymond Chabot Grant Thornton à la suite du processus d'embauche d'un directeur des travaux publics qu'elle a supervisé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'embauche de monsieur Jean Orsini au poste de directeur des travaux publics en date du 27 février 2023.

Par la même résolution, madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que monsieur Marcel Belzile, maire, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec le contrat de travail de monsieur Orsini.

Résolution 2023-03-048

**Ressources humaines –
Indexation des salaires des
membres du conseil
municipal**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2020-02 relatif au traitement des élus municipaux prévoit que la rémunération de base annuelle du maire et des conseillers soit indexée à la hausse pour chaque exercice financier selon un pourcentage égal à celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, tel qu'établi par Statistiques Canada pour la période précédente de 12 mois;

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue entre les membres du conseil municipal ainsi qu'entre le conseil et la direction dans le but de recevoir une augmentation moins élevée que celle prévue au règlement 2020-02;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont donné leur consentement à la présente entente.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'indexer les salaires du maire et des conseillers de 3 % pour l'exercice financier 2023.

Résolution 2023-03-049

**Règlement 2023-03 pour
l'agrandissement de la
biomasse pour un montant
de 219 114 \$ – Avis de
motion et dépôt**

Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-03 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 219 114 \$ dans le projet d'agrandissement de la biomasse.

- décrétant une dépense de 219 114 \$ pour l'agrandissement de la biomasse et un emprunt de 219 114 \$ à la municipalité de Sayabec.
- dépose le projet du règlement numéro 2023-03 intitulé l'agrandissement de la biomasse pour un montant de 219 114 \$.

Résolution 2023-03-050

**Règlement 2023-04 pour la
réfection du boulevard
Joubert Ouest – phase 1
d'un montant de 823 333 \$
- Avis de motion et dépôt**

Monsieur Frédéric Caron, conseiller par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-04 décrétant une dépense de 823 333 \$ pour la réfection boulevard Joubert Ouest – phase 1 et un emprunt de 823 333 \$ à la municipalité de Sayabec.
- dépose le projet du règlement numéro 2023-04 intitulé la réfection boulevard Joubert Ouest – phase 1 d'un montant de 823 333 \$.
-

6.5c. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2023-03-051

**Caméras à zoom optique -
Achat**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat de deux (2) caméras à zoom optique au cout de 1 290 \$, plus les taxes applicables et la main-d'œuvre pour l'installation, conformément à la soumission transmise par Steve Dufour, technicien informatique à la MRC de La Matapédia, le 31 janvier dernier.

Résolution 2023-03-052

**Systeme d'horodateur -
Achat**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'un système d'horodateur au cout de 2 864.85 \$, plus les taxes applicables et la main-d'œuvre pour l'installation, conformément à la soumission révisée transmise par la Librairie d'Amqui le 23 février dernier.

Résolution 2023-03-053

**Vente pour non-paiement
de taxes**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la liste des contribuables ayant des arrérages de taxes envers la municipalité de Sayabec au 31 décembre 2022 est approuvée telle que présentée à la réunion du 6 mars 2023 et qu'autorisation est donnée de faire parvenir à la MRC de La Matapédia, au plus tard le 17 mars 2023, les noms de ceux qui n'en auront pas acquitté le paiement pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes en juin 2023.

6.9. Conformément à 961.4 du Code municipal du Québec, madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier.

Résolution 2023-03-054**Liste des appuis et des dons - Approbation**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Mathis Duguay, William Lévesque et Charlotte Dumais	Championnat Canadien de ballon sur glace Juvénile 2023	150 \$
Léa Lévesque, Émy- Jade Blanchette et Laurence Poirier	Championnat Canadien de ballon sur glace – Équipe M16	150 \$
Compétition de powerlifting	Inauguration du centre de conditionnement physique	75 \$ et 3 abonnements de 3 mois au gym
L'Accorderie de la Matapédia	Don	50 \$
<u>TOTAL</u>		<u>425 \$</u>

Résolution 2023-03-055**Comité du 150^e de Saint-
Moïse – Demande de prêt
d'équipements**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le prêt des équipements que nous avons en notre possession demandés par la municipalité de Saint-Moïse pour la durée des festivités du 150^e de leur municipalité qui aura lieu du 20 au 23 juillet prochain. La municipalité de Saint-Moïse sera responsable du transport des équipements et devra assumer les coûts et réparations en cas de bris.

Résolution 2023-03-056**Chambre de commerce de
la Matapédia – Gala
Reconnaissance –
Invitation**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat de deux (2) billets, un pour le maire et un pour un membre du conseil, pour le Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec le 25 mars prochain. Le coût pour cette activité est de 120 \$, plus les taxes applicables, par personne.

9.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2023-03-057

**Ouverture des chemins –
Route McNider, rang 12 et
Route Drapeau**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Centre acéricole matapédien inc. à procéder à l'ouverture du chemin du Lac Castor à partir du début mars 2023 jusqu'à la fin de la période des sucres. Le tronçon sera ouvert par la Municipalité de Sayabec à partir de l'intersection de la route Sainte-Paule jusqu'au Chemin de la montagne ronde. Le conseil municipal tient à mentionner aux responsables qu'ils doivent remettre le chemin en état, advenant des bris causés par la circulation des véhicules.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise l'ouverture du rang 12 jusqu'à l'érablière de monsieur Stéphane Lévesque. Cette section comprend également l'érablière de madame Caroline Poirier et monsieur Yannick Turcotte.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le déneigement d'une section de la route Drapeau conduisant à l'érablière de monsieur Christian Morin. L'ouverture devrait s'effectuer vers le début avril.

Résolution 2023-03-058

**Eau potable – Décolmatage
du puits P-1**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour les travaux de réhabilitation du puits P-1 à l'entreprise Bernard Lizotte & fils au cout de 35 550 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans le bordereau de soumission transmis le 9 février dernier et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11.1a. Monsieur Marcel Belzile, maire, procède à l'ouverture de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 2023-02 concernant la démolition d'immeubles. Ce règlement vise à octroyer à la municipalité le pouvoir d'interdire la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base d'une procédure et de critères prescrits par le chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Résolution 2023-03-059

**Règlement 2023-02
concernant la démolition
d'immeubles – Adoption**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sayabec est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'article 137 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* prescrit que les municipalités doivent adopter un règlement sur la démolition d'immeuble avant le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT que le chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prescrit le contenu des règlements

sur la démolition d'immeubles devant être adoptés par les municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que par rapport au projet de règlement, des correctifs ont été apportés à cinq adresses et qu'une a été retirée, car le bâtiment a été démoli;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2023-02 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2023-03-060

Enveloppe de développement local jeunesse

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer sa participation financière de 1 000 \$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets par et pour les jeunes découlant du projet des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la Jeunesse.

La municipalité délègue madame Marie Element, conseillère, comme représentante de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement.

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

La municipalité autorise monsieur Marcel Belzile, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

11.4. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport traitant de l'évaluation environnementale de Site – Phase I menée sur la propriété correspondant aux lots 4 348 043, 4 348 044 et 4 348 923 et préparé par la firme L.E.R.

Résolution 2023-03-061

Bâtiments patrimoniaux – Assurances – Appui

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble

des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal :

- Que la Municipalité de Sayabec demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à cout raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- Que la Municipalité de Sayabec demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;
- Que la Municipalité de Sayabec transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

12.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Bibliothèque municipale et
scolaire Quilit – Subvention
annuelle**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement de la subvention annuelle 2023 octroyée à la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit au montant de 2 000 \$.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit à faire, sur présentation de factures au nom de la municipalité, une dépense de 1 500 \$ pour l'achat de livres.

Résolution 2023-03-063

**Journée internationale
contre l'homophobie et la
transphobie**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Résolution 2023-03-064

**Projet agrandissement du
réseau chaleur biomasse –
Paiement de factures**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 61 394.54 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet d'agrandissement du réseau chaleur à la biomasse.

Règlement 2022-06 - Agrandissement de la chaufferie à la biomasse

Fournisseur	N° de facture	Montant	TPS	TVQ	50 % de TVQ	Montant + 50% de TVQ	Grand total
Plomberie Gicleurs PSP	8578	6 803.64 \$	340.18 \$	678.66 \$	339.33 \$	7 142.97 \$	7 822.48 \$
<i>Matériaux divers (3 851.64\$) et main-d'œuvre (2 952.00\$)</i>							
Plomberie Gicleurs PSP	8577	12 763.66 \$	638.18 \$	1 273.18 \$	636.59 \$	13 400.25 \$	14 675.02 \$
<i>Matériaux divers (6 331.66\$) et main-d'œuvre (6 432.00\$)</i>							
Plomberie Gicleurs PSP	8579	1 164.54 \$	58.23 \$	116.16 \$	58.08 \$	1 222.62 \$	1 338.93 \$
<i>Matériaux divers (540.54\$) et main d'œuvre (624.00\$)</i>							
Plomberie Gicleurs PSP	8551	192.00 \$	9.60 \$	19.15 \$	9.58 \$	201.58 \$	220.75 \$
<i>Main-d'œuvre (192.00\$)</i>							
Altolini Métal et Verre	1131	4 615.00 \$	230.75 \$	460.34 \$	230.17 \$	4 845.17 \$	5 306.09 \$
<i>Installation sonde à oxygène et carte interface pour sonde à oxygène</i>							
Altolini Métal et Verre	1136	16 162.50 \$	808.16 \$	1 612.23 \$	806.12 \$	16 968.62 \$	18 582.89 \$
<i>Installation grille mobile, test du système de transport de copeau et démarrage</i>							
Atelier de soudure M. Poirier Inc.	22217	7 373.36 \$	368.67 \$	735.49 \$	367.75 \$	7 741.11 \$	8 477.52 \$
<i>Changement de 3 sections auges convoyeur à visse alimentation copeaux</i>							
Atelier de soudure M. Poirier Inc.	22218	4 323.43 \$	216.17 \$	431.26 \$	215.63 \$	4 539.06 \$	4 970.86 \$
<i>Réparation et mise en place de la structure de support des grilles mobiles</i>							
TOTAL		<u>53 398.13 \$</u>	<u>2 669.94 \$</u>	<u>5 326.47 \$</u>	<u>2 663.24 \$</u>	<u>56 061.36 \$</u>	<u>61 394.54 \$</u>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 56 061.36 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2022-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 5 333.18 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Affaires nouvelles :

- 15.1. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, soulève quelques problématiques sur la rue de L'Église et qui devront être corrigées lors de la saison estivale.
- 15.2. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal des dernières communications avec l'entreprise Simexco concernant le projet de jeux d'eau.
- 15.3. Le service de sécurité incendie de la MRC de La Matapédia a communiqué avec la municipalité afin de rappeler que nous avons 48 h pour effectuer le déneigement des bornes-fontaines à la suite d'une chute de neige.

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

Résolution 2023-03-065

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h30.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib